

Activité
médicale

RISQUES PSYCHO-SOCIAUX : MON ENTREPRISE EST-ELLE CONCERNÉE ?

Les Risques PsychoSociaux (RPS) sont parfois difficiles à cerner et souvent difficiles à aborder. Globalement, ces « RPS » regroupent :

- le stress au travail,
- les violences internes (entre collègues, entre supérieurs et subordonnés...) et externes (usagers...) à l'entreprise, quelles soient physiques, orales, morales...
- l'épuisement professionnel (aussi appelé burn-out)
- ainsi que tout ce qui peut se rapprocher des dénominations suivantes : mal être au travail, souffrance, malaise ressenti ...

Ces différents items peuvent avoir des causes communes, mais également interagir entre eux. **Leurs conséquences peuvent être néfastes pour les salariés** (dépression, troubles musculo-squelettiques, pathologies cardiovasculaires, trouble de la concentration, suicide...) **mais également pour l'entreprise** (baisse de productivité, absentéisme, manque d'implication dans le travail, dégradation des relations professionnelles au sein de l'entreprise...).



Ces risques sont difficiles à appréhender pour tous (employeurs, salariés, préventeurs), car ils ont un aspect « tabou » et demandent le plus souvent une évaluation globale : charge de travail, organisation et environnement ; définition des postes de travail et des missions à accomplir ; cohérence travail prescrit / travail réel ;

modes de management et de communication ; reconnaissance du travail accompli... Pourtant, **ils peuvent bien être des risques professionnels qui, comme les autres, doivent être évalués dans le document unique.** Environ 20% des salariés européens y seraient confrontés, et tous les secteurs d'activité sont concernés.

Ainsi, si vous jugez utile de faire le point sur ces risques au sein de votre entreprise, **vous pouvez en parler à votre médecin du travail. Il pourra vous accompagner dans votre évaluation** et vous orienter éventuellement vers le réseau « I3R PACA ». Ce réseau est un référencement de consultants respectant le Référentiel Régional sur les RPS, établi par la Carsat Sud-Est, la DIRECCTE PACA, l'ACT Méditerranée et la MSA. Un engagement de tous est nécessaire au changement, afin de diminuer les RPS quand ils existent dans une entreprise.

Plus d'informations et d'outils de travail concernant les RPS sur www.inrs.fr.
Retrouvez les coordonnées et les spécificités des consultants du réseau I3R PACA sur www.carsat-sudest.fr.

Dr A. J.

Edito

Daniel DUGOURD
Président
de l'ASTBTP 13



Votre service de santé à l'ère de la dématérialisation et du numérique...

Dans le cadre de la modernisation de l'ASTBTP 13 et dans le souci de vous satisfaire davantage, l'ASTBTP 13 vous proposera dès le début de l'année 2015 un « portail informatique » vous permettant plus d'interactivité dans les relations avec nos différents services.

Ainsi, après vous avoir communiqué login et mot de passe, vous aurez la possibilité de vous connecter sur un espace sécurisé qui vous sera dédié afin de répondre à vos démarches administratives (actualisation des listes nominatives de vos effectifs, suivi de vos rendez-vous aux visites médicales...) et financières (déclaration de salaire, gestion des virements bancaires...).

Vous pourrez continuer à bénéficier de vos contacts privilégiés habituels dans un souci de proximité d'écoute et de satisfaction.

Afin de vous faire profiter de ces services dématérialisés, nous avons besoin de connaître vos adresses e-mail. Nous vous remercions de nous les communiquer.

Infos
administratives

MISE À JOUR DE VOTRE DOSSIER ADMINISTRATIF VOTRE ADRESSE E-MAIL

Dans le souci de répondre davantage à vos besoins, et pour vous permettre d'accomplir certaines démarches administratives et financières de manière dématérialisée dans quelques mois, **nous vous remercions de nous communiquer votre adresse e-mail.**

- En utilisant le mail suivant : chauvin.veronique@astbtp13.fr (en précisant votre numéro d'adhérent)
- ou en utilisant le bordereau de cotisation ci-joint.



V.C.

